



## Mieux connaître le cancer : le dépistage du cancer colorectal

Dans le cadre d'un partenariat avec OncoCentre, réseau de cancérologie régional, nous publions chaque mois un article d'information pour le grand public rédigé par un ou plusieurs membres du réseau de cancérologie. Aujourd'hui, le dépistage du cancer colorectal.

« Le cancer du gros intestin ou cancer colorectal est un problème de Santé Publique en raison de sa fréquence et de sa gravité. Les modalités de son dépistage sont adaptées au niveau de risque présenté par chaque individu. On en distingue 3 : très élevé, élevé et moyen.

Le risque est très élevé pour les sujets présentant une prédisposition génétique, dans le cadre d'un syndrome de cancer familial héréditaire avec ou sans polyposse intestinale.

Le risque est élevé pour les sujets ayant un antécédent personnel ou familial de cancer au 1er degré (un parent avant 60 ans ou plusieurs parents d'une Maladie de Crohn ou d'une rectocolite hémorragique

étendue et d'évolution prolongée.

Dans ces deux situations, le risque de cancer impose un dépistage régulier par la coloscopie dont la périodicité et le début de mise en œuvre sont fixés par les référentiels de pratique des sociétés savantes et de la Haute Autorité de Santé.

Le risque moyen est celui qui apparaît le plus faible, mais il représente 75% des cancers colorectaux. C'est pour ce type de risque qu'a été mise en place en 2007 la stratégie de dépistage organisé. Elle consiste à proposer à tous les hommes et femmes de 50 à 74 ans (sans symptôme ni antécédent personnel ou familial au 1er degré de cancer colorectal) de faire un test simple (recherche de sang dans les selles) qui permet de déterminer s'il y a lieu de réaliser une coloscopie.

La participation massive de la population est un enjeu fort puisqu'une réduction de la mortalité de 30% pour la population des participants a déjà été constatée. »

E. D.

### EXPRESS

#### POLITIQUE

##### Anne-Marie Idrac attendue vendredi en Eure-et-Loir

Après la visite de Luc Chatel (voir page précédente), un autre membre du gouvernement viendra en Eure-et-Loir vendredi matin. Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État au commerce extérieur, doit visiter l'entreprise de cosmétiques Guerlain à Chartres, puis le laboratoire Beaufour-Ipsen à Dreux.

Une rencontre avec des chefs d'entreprises locaux au siège

du conseil général à Chartres est également annoncée.

#### TOURISME

##### Une convention de développement touristique à signer

La SNCF et le comité régional du tourisme vont signer leur première convention de développement touristique, jeudi. L'objectif de cette convention annuelle est de favoriser la promotion de l'écomobilité touristique depuis l'agglomération parisienne vers la région Centre, au travers d'actions de communication communes.

## JUSTICE / TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHARTRES

### CHARTRES

# Le voleur en phase de sevrage obtient un délai pour sa défense

■ Ce toxicomane a tenté de voler la caisse d'une pharmacie. Sous la banale sécheresse du fait divers, une existence de souffrance.

Quelques lignes dans notre édition d'hier sous ce titre : « L'ancien toxicomane tente de voler la pharmacienne ». On y apprenait que ce toxicomane en phase de sevrage avait, lundi sur le coup de 13 heures, placé des Epars, tenté de mettre à profit un instant d'inattention de la pharmacienne qui allait l'approvisionner en Subutex, pour faire main basse sur la caisse. Echec et interpellation étaient au bout de cette tenta-

tive. Sa comparution immédiate était annoncée pour ce mardi.

Un fait divers presque banal. Dont l'anti-héros est, silhouette fragile, un jeune trentenaire. Il a quitté Metz, la Moselle, et la police qui, à le croire, le « harcelait ». Choisi Chartres pour... sa cathédrale. À l'audience, il demande un délai pour préparer sa défense. L'enjeu de ce jour est de savoir si la justice le maintient en détention avant son jugement.

#### Quatorze ans de détention

L'évocation rapide de sa personnalité se résume à un cumul de chiffres, accusa-

teurs : 26 mentions au casier judiciaire, 14 ans de détention cumulés depuis 1994 (il a 30 ans). L'explication est simple : la cocaïne, puis l'héroïne. Il n'a jamais travaillé. N'est jamais resté longtemps avec une amie. Et puis, évidemment, les vols pour financer son addiction. La dérive d'un homme prisonnier de son addiction, sans ancrage social.

À explication simple, lecture simple du dossier, unidimensionnelle. Mais il y a cette révélation du prévenu, cette échappée sinistre sur le trou noir de son enfance : il avait trois ans et il a été le témoin d'une tentative d'assassinat. De son père sur sa mère.

La suite, c'est sa fuite dans la drogue. Et puis, peut-être l'intuition d'un autre destin, quand même : il a entrepris une psychothérapie. Trois ans durant, il a essayé de faire connaissance avec un inconnu : lui-même. Insuffisant. Il a donc quitté sa Moselle après sa sortie de prison, en février dernier. Et puis, la rechute, pour une poignée d'euros... La peine plancher d'un an encourue. Difficile de terrasser définitivement ses démons.

Le prévenu est maintenu en détention. Le tribunal ordonne une expertise psychiatrique. Jugement le 8 octobre.

Ph. L.

### LÈVES

# L'alcool jusqu'à plus soif : sale coup pour la vie de famille

Si l'on était dans la tragédie classique, ce serait un trilogie. Mais nous sommes au tribunal correctionnel. Si le prévenu est bien le protagoniste de trois affaires jugées ce mardi, pas d'exaltation des sentiments, de nobles vertus, de destins hors du commun. Ici, le tragique côtoie le banal. Le terre à terre. Ou, plus exactement, le verre à verre.

Car, ici, l'alcool, corrupteur, tient le rôle central. C'est lui qui, le 18 décembre, a fait que cet artisan de 47 ans a perdu le contrôle de sa voiture qui, roues face au ciel, a échoué

dans une clôture de propriété.

C'est l'alcool encore, en juin, qui a amené le père à frapper sa fille. Une sombre histoire de contraventions dont le père refuse d'endosser la paternité. La mère et épouse était venue au secours de sa fille. Elle eut aussi à subir les foudres du chef de famille.

Quelques jours plus tard, à son retour de garde à vue — à vous faire douter de la valeur pédagogique de la garde à vue —, il frappe à nouveau sa femme. L'alcool, toujours, encore. Pourtant,

quand il n'a pas bu, c'est un homme gentil... affirmation évidemment réversible. Et on le sait, la non-gentillesse en action laisse plus de traces que la gentillesse.

#### L'alcool, ultime refuge

Le prévenu se défend avec les arguments du bord. Sa femme, dès qu'elle se cogne, elle a des hématomes. Et puis, tout n'est pas si simple. Il est pratiquement en situation d'étranger chez lui. Victime d'un véritable harcèlement. Alors, il boit. Ultime refuge. Une victime, on vous dit.

De l'autre côté, on ne manque pas de bien souligner que « depuis qu'il n'est plus à la maison, la vie a repris ses droits ».

Ne serait la souffrance vécue par cette famille, ce serait un simple divers de plus, désincarné. Avec les sempiternels mêmes arguments que l'on jurerait repris, de dossier en dossier, par quelque invisible chœur.

Le tribunal condamne le prévenu à 8 mois de prison dont 6 avec sursis et mise à l'épreuve. Le coût des coups.

Ph. L.

## ZÉNITH ORLÉANS

# Nicolas CANTELOUP



**Mercredi  
9 septembre  
à 20 h 30**

**GAGNEZ  
VOTRE PLACE  
sur**

**www.larep.com**

Rubrique « JEUX-CONCOURS »\*

**\*40 places offertes par LA REP' pour ce spectacle.**

## Les salariés de Ciel, à Épernon, tentent en vain de bloquer la sortie de deux cuves

Cela n'aura pas suffi. Pour empêcher le déménagement de deux cuves de 50.000 litres chacune, les treize salariés de Ciel (Chimie industrielle d'Eure-et-Loir) à Épernon s'étaient plantés devant les grilles de l'entreprise dès 7 heures du matin. Mais la présence des forces de l'ordre les a dissuadés. Ils ont laissé passer les deux camions et la grue. « C'est le PDG qui a appelé les gendarmes. Il préfère ce genre de méthode au dialogue » déplore François Leroy, délégué du personnel et représentant CGT.

Les deux cuves destinées au stockage du liquide de frein (voir notre édition de lundi) vont être transférées dans la Somme, dans l'entreprise Acia, longtemps concurrente de Ciel, et récemment rachetée par le groupe Filipar (basé à Lisieux, Calvados), qui possède aussi l'entreprise Ciel. Filipar a décidé de transférer les moyens de Ciel



HIER, A ÉPERNON. L'entreprise Ciel fermera à la fin du mois.

vers Acia. La fermeture du site d'Épernon est prévue pour fin septembre. Une proposition de

reclassement à Lisieux ou dans la Somme a été faite aux salariés sparnoniens. « Mais ils n'ont pas l'air

chaud pour bouger. Certains sont propriétaires de leur maison ici. »

Thierry Châtellier.